



Berne

Relations avec Taïwan (Taipei chinois) : situation actuelle et possibilités d'approfondissement

Rapport du Conseil fédéral
donnant suite au postulat 21.3967 CPE-N du
25.06.2021

Table des matières

Page

1. LE POSTULAT 21.3967	3
2. POLITIQUE SUISSE D'UNE SEULE CHINE	3
3. CONTEXTE HISTORIQUE	3
3.1 RELATIONS AVEC TAÏWAN DEPUIS LE 20 ^E SIÈCLE	3
3.2 DYNAMIQUE INTERNATIONALE AUTOUR DES RELATIONS ENTRE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE ET TAÏWAN	4
3.3 RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DE CHINE / TAÏWAN	4
3.4 ADMINISTRATION ET COMPÉTENCES DES AUTORITÉS DE TAIPEI EN 2022	4
4. PRINCIPES DE COOPÉRATION AVEC TAÏWAN	5
4.1 RENCONTRES DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE AVEC LES AUTORITÉS DE TAIPEI	5
4.2 RÔLE DU TOSI	5
4.3 ACCORDS ENTRE LE TOSI ET LA DÉLÉGATION CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE DE TAIPEI	5
4.4 COOPÉRATION DANS LES INSTANCES MULTILATÉRALES	5
5. DOMAINES THÉMATIQUES DE COOPÉRATION ET POTENTIELS	6
5.1 RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC TAÏWAN	6
5.1.1 <i>Promotion des échanges commerciaux</i>	6
5.1.2 <i>Accord de libre-échange</i>	6
5.1.3 <i>Accord de protection des investissements</i>	7
5.2 COOPÉRATION DANS LES DOMAINES FORMATION, RECHERCHE ET INNOVATION (FRI)	7
5.2.1 <i>Échanges entre hautes écoles et programmes de recherche</i>	7
5.2.2 <i>Échanges entre les écosystèmes d'innovation et startups</i>	8
5.3 ÉCHANGES DANS LE DOMAINE CULTUREL	8
5.4 COOPÉRATIONS DANS D'AUTRES DOMAINES	8
5.4.1 <i>Tourisme et liaisons aériennes</i>	8
5.4.2 <i>Domaine des droits de l'homme</i>	9
6. CONCLUSION	9

1. Le postulat 21.3967

Le 25 juin 2021, la Commission de Politique Extérieure du Conseil national a déposé le postulat 21.3967 intitulé « Améliorer les relations avec Taïwan ». Il y demande au Conseil fédéral de présenter un rapport « indiquant dans quels domaines les relations avec la République de Chine (Taïwan) pourraient être progressivement approfondies, dans l'intérêt de l'économie, de la politique, de la science et de la culture ». Dans sa réponse du 25 août 2021, le Conseil fédéral avait proposé le rejet du postulat réitérant sa position sur les relations de la Suisse avec Taïwan (Taïpei chinois) dans le cadre de l'interpellation Imark (20.3983) et du postulat Portmann (17.3999). Le 14 septembre 2022, le Conseil national a adopté le postulat.

Le présent rapport traite donc des opportunités d'amélioration des relations avec Taïwan. Il contient également dans sa dernière partie une appréciation de la mise en œuvre de ces possibilités.

2. Politique suisse d'une seule Chine

La Suisse mène une politique d'une seule Chine depuis sa reconnaissance du gouvernement¹ de la République Populaire de Chine le 17 janvier 1950. Comme indiqué dans la Stratégie Chine 2021-2024 du Conseil fédéral, cette politique consiste en la reconnaissance et l'entretien de relations diplomatiques avec le gouvernement situé à Pékin. La Suisse ne reconnaît pas Taïwan comme État indépendant. En conséquence, elle n'entretient pas de relations diplomatiques avec Taïwan et ne peut pas conclure de traités avec celui-ci. L'administration fédérale entretient toutefois des échanges au niveau technique avec les autorités de Taipei, notamment dans les domaines économiques, scientifiques et culturels. De plus, le Conseil fédéral considère le caractère démocratique des instances et de la société taïwanaise ainsi que ses politiques économiques libérales de façon positive. Ces aspects contribuent à en faire un partenaire commercial fiable et favorisent de nombreux échanges entre institutions. Ces échanges ont permis de bâtir une compréhension réciproque des systèmes respectifs et de s'accorder sur le mode opératoire actuel concernant les échanges techniques. Ainsi, ces coopérations suivent un principe de pragmatisme guidé par les intérêts communs. En outre, il est essentiel pour le Conseil fédéral que les liens avec Taïwan ne soient pas instrumentalisés politiquement.

3. Contexte historique

3.1 Relations avec Taïwan depuis le 20^e siècle

Les relations avec Taiwan ont évolué à travers le temps suivant les dynamiques internationales.

L'île, sous occupation japonaise jusqu'en 1945, devient le lieu de refuge du gouvernement de la République de Chine en 1949 suite à la victoire du parti communiste chinois de Mao Zedong sur le continent. Les questions consulaires des Suisses résidant à Taïwan ont néanmoins continué d'être traitées par l'ambassade de Suisse à Tokyo. À partir de 1964, c'est le Consulat général de Suisse à Hong Kong qui a été chargé de s'occuper des ressortissants suisses résidant à Taïwan. Cette communauté était forte de 150 à 200 personnes dans les années 70. En 1982, un organisme de droit privé constitué selon le droit taïwanais, le Trade Office of Swiss Industries (TOSI), est établi à Taipei par un groupement privé d'entreprises suisses afin de faciliter les activités des entreprises suisses à Taïwan. Vu l'importance de la présence suisse et l'impossibilité d'établir une représentation officielle suisse à Taïwan (puisque la Suisse ne reconnaît pas Taïwan comme État indépendant), le TOSI a par la suite été chargé de représenter informellement les intérêts suisses à Taïwan. Dans les faits, il remplit des tâches économiques, commerciales et consulaires habituellement exécutées par les représentations officielles. Un mandat du DFAE envers le TOSI a été établi pour la première fois en 1992 à cet effet. En 2015, le TOSI a été intégré administrativement au DFAE pour des besoins internes suisses (notamment en matière de gestion du personnel), tout en restant à Taïwan une organisation de droit privé. Taïwan, quant à lui, dispose des entités suivantes en Suisse : 1° la Délégation Économique et Culturelle de Taipei sise à Berne depuis 1994 est une représentation non officielle (association de droit suisse) qui soutient les relations avec les autorités suisses au niveau technique. Elle a établi également des bureaux à Genève. 2° une représentation séparée auprès de l'OMC à Genève ; cette dernière est une représentation officielle au même titre que les missions permanentes des États auprès de l'OMC, car Taïwan est officiellement membre de l'OMC en tant que territoire douanier².

¹ La Suisse a fait exception dans sa pratique de reconnaissance des États et non des gouvernements. Elle a ainsi reconnu le gouvernement de Mao Zedong : <https://dodis.ch/54582>.

² Représentation auprès de l'OMC du Territoire douanier distinct de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu.

Dans les années 80 et 90, Taïwan évolue vers un régime de nature démocratique et mène une politique économique d'industrialisation et de promotion des exportations efficace. La réussite de cette dernière lui permet de quadrupler son PIB par habitant entre 1984 et 2000. Aujourd'hui, Taïwan figure parmi les économies les plus avancées qui bénéficie en grande partie de ses industries technologiques telles que les semi-conducteurs. Sur les plans culturel et sociétal, la fin de la loi martiale en 1987 donne lieu à un fort développement culturel ainsi que des droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et la liberté des médias. Ces dernières décennies, les coopérations entre des entités suisses et taïwanaises ont augmenté. Le commerce réciproque se chiffre à CHF 3,7 milliards en 2021³. De même, il existe avec Taïwan de bons échanges culturels, scientifiques et touristiques. Aujourd'hui, ce sont 431 Suisses et Suissesses qui sont enregistrés comme résidents à Taïwan.

3.2 Dynamique internationale autour des relations entre la République Populaire de Chine et Taïwan

En reconnaissant la République Populaire de Chine et son gouvernement en 1950, la Suisse a, en conséquence, renoncé à établir des relations diplomatiques avec la République de Chine basée à Taipei. Depuis lors, le Conseil fédéral a fait preuve d'une grande constance dans sa politique d'une seule Chine. Cependant, la République Populaire de Chine se montre vigilante à tout rapprochement entre Taïwan et des États tiers. Cette attention a varié depuis toujours au gré des relations entre Pékin et Taipei ainsi que du contexte géopolitique. Ainsi, les périodes de rapprochement entre les deux côtés du détroit de Taïwan, par exemple de 1987 à 1996 et de 2008 à 2016, ont donné lieu à certains renforcements des relations entre les autorités de Taipei et plusieurs pays, notamment à travers des accords aériens et de protection d'investissements.

Les relations économiques, ainsi que les mouvements de population entre la République Populaire de Chine et Taïwan, ont considérablement augmenté depuis 1987 et représentaient un total de CHF 166 milliards de commerce bilatéral en 2020. La Chine est le premier partenaire commercial de Taïwan alors que Taipei se place au sixième rang des partenaires économiques de Pékin derrière Hong Kong et la Corée du Sud. De plus, Taïwan est le premier investisseur direct en Chine continentale. On peut parler d'interdépendance économique dans certains domaines, notamment celui des semi-conducteurs.

Depuis l'élection de la dirigeante des autorités de Taipei Tsai Ing-wen en 2016, la situation est devenue plus tendue entre Pékin et Taipei, chaque partie se retranchant de façon plus véhémente derrière ses lignes politiques. Les tensions entre les deux rives du détroit de Taïwan sont exacerbées par la détérioration des relations entre la République Populaire de Chine et les États-Unis ces dernières années, ainsi que la rivalité croissante, dite systémique, entre certains pays et Pékin. De plus, Taïwan a toujours fait partie des zones géopolitiques sous tensions, notamment de par son positionnement clé en matière de sécurité et de commerce international.

3.3 Reconnaissance internationale de la République de Chine / Taïwan

Nonobstant ces fluctuations, la reconnaissance de la République de Chine en tant qu'État par la communauté internationale n'a cessé de s'éroder. Alors que près de 70 États reconnaissaient Taïwan en tant qu'État indépendant en 1971⁴, ce sont aujourd'hui 13 États⁵ qui maintiennent des relations diplomatiques avec la République de Chine. De fait, ces pays ne reconnaissent ainsi pas la République Populaire de Chine en tant qu'État⁶. En outre, Taïwan entretient des relations non diplomatiques avec une cinquantaine de pays qui appliquent une « politique d'une seule Chine ». Plus récemment, la Lituanie a souhaité renforcer ses liens avec les autorités de Taipei. En 2021, le pays balte a autorisé l'ouverture d'un « Taiwanese Representative Office » à Vilnius, ce qui en fait le premier bureau de représentation dans un pays occidental incluant le nom de Taïwan et non celui de Taipei. En réaction, la République Populaire de Chine a rappelé son ambassadeur à Vilnius, expulsé l'ambassadeur de Lituanie à Pékin et déclenché une série de mesures de rétorsions économiques sans précédent incluant l'arrêt de tout commerce bilatéral. Un Bureau de représentation commercial lituanien a également été établi à Taipei et a débuté ses opérations le 7 novembre 2022.

3.4 Administration et compétences des autorités de Taipei en 2022

Les autorités de Taipei exercent un contrôle administratif sur l'île principale et les îles secondaires. Les instruments de gestion et institutions de Taïwan sont similaires à ceux des États modernes, incluant la délivrance de ses propres passeports, la gestion indépendante de son immigration et de sa monnaie et

³ À l'exclusion de l'or et autres métaux précieux, des pièces de monnaie, des pierres précieuses et semi-précieuses ainsi que des objets d'art et des antiquités.

⁴ Année de son expulsion des Nations Unies au profit de la République Populaire de Chine.

⁵ Belize, Eswatini, Guatemala, Haïti, Îles Marshall, Nauru, Palau, Paraguay, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, le Saint-Siège et Tuvalu.

⁶ Le Bhoutan est le seul pays à n'avoir de relations diplomatiques ni avec la République Populaire de Chine ni avec Taïwan.

une armée. De surcroît, son cadre constitutionnel démocratique, libéral et respectueux des droits de l'homme incite de nombreuses entreprises et citoyens étrangers à s'y établir. Plus récemment, sa gestion autonome de la pandémie est considérée par beaucoup comme une réussite. Du point de vue du droit international, Taïwan dispose d'une autorité publique, d'un territoire et d'un peuple. La décision des États de reconnaître Taïwan en tant qu'État reste cependant dans leur libre appréciation.

4. Principes de coopération avec Taïwan

4.1 Rencontres de l'administration fédérale avec les autorités de Taipei

Les contacts nécessaires entre l'administration fédérale et les autorités de Taipei ont lieu au niveau technique. Le Conseil fédéral estime que ces contacts profitent aux deux parties. Des visites suisses de haut niveau à Taïwan peuvent avoir lieu comme ce fut le cas avec la visite du Secrétaire d'État à l'économie Blankart les 10 et 11 novembre 1992 à Taïwan, et plus récemment avec celle du Secrétaire d'État à la formation, la recherche et l'innovation Dell'Ambrogio du 22 au 25 novembre 2017. En revanche, le Conseil fédéral s'abstient de recevoir les plus hauts dirigeants politiques de l'île en visite officielle sur le sol suisse⁷.

Les branches du pouvoir législatif et judiciaire entretiennent et développent de manière indépendante leurs relations avec leurs partenaires taïwanais. C'est notamment le cas avec le groupe parlementaire d'amitié Suisse-Taïwan ainsi qu'au travers de rencontres régulières entre les membres de l'Assemblée fédérale et le Yuan Taïwanais. Le Conseil fédéral est de l'avis que, dans le cadre de ces contacts, il devrait être tenu compte de la politique d'une seule Chine de la Suisse.

4.2 Rôle du TOSI

Le DFAE, au nom de la Confédération suisse, confie au TOSI la représentation des intérêts de la Suisse à Taïwan. Ceux-ci comprennent avant tout la promotion des échanges économiques, scientifiques et culturels entre les deux territoires ainsi que la gestion des affaires consulaires, telles que la délivrance de visas et l'assistance aux Suisses de passage ainsi qu'aux Suisses résidant à Taïwan. Le TOSI dispose en outre d'un mandat de Suisse Tourisme et collabore avec Switzerland Global Enterprise (S-GE) qui n'a pas de bureau à Taïwan. Ses ressources se composent de deux employés expatriés⁸ et de sept employés locaux.

4.3 Accords entre le TOSI et la Délégation culturelle et économique de Taipei

La Suisse ne conclut pas de traités avec Taïwan puisqu'elle ne lui reconnaît pas le statut d'État indépendant. Lorsqu'il existe un intérêt prépondérant pour la Suisse à une réglementation, la conclusion d'un accord entre les institutions de droit privé que sont le TOSI et la Délégation culturelle et économique de Taipei reste toutefois possible. Le premier accord de ce genre a été celui sur la double imposition signé le 8 octobre 2007⁹. Le second est un accord sur le transfèrement de personnes condamnées signé les 13 novembre et 11 décembre 2020¹⁰. Celui-ci a été utilisé récemment afin de rapatrier un ressortissant suisse condamné à Taïwan pour qu'il purge sa peine en Suisse. La conclusion de tels accords relève de l'exception. Il existe en outre des échanges entre des entités suisses et des entités taïwanaises qui permettent la coopération dans des domaines techniques¹¹.

4.4 Coopération dans les instances multilatérales

Depuis le rétablissement, en 1971 par l'Assemblée générale de l'ONU, de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'ONU¹², la présence de Taïwan dans les organisations

⁷ Cependant, en tant que pays d'accueil de nombreuses organisations et plateformes internationales, la Suisse doit honorer ses obligations à l'égard desdites organisations. Dans ce contexte, si un haut dirigeant politique taïwanais venait à demander un visa au motif d'une participation aux travaux d'une organisation internationale dont l'île est membre ou observateur et sur invitation officielle de cette organisation, la Suisse traiterait sa demande comme celle de n'importe quel membre de cette organisation.

⁸ Actuellement personnel transférable de la Confédération.

⁹ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2011/1626/fr>.

¹⁰ <https://www.rhf.admin.ch/dam/rhf/en/data/strafrecht/rechtsgrundlagen/agreement-ch-tw-e.pdf.download.pdf/agreement-ch-tw-e.pdf>.

¹¹ Il s'agit de l'échange d'informations dans le domaine des dispositifs médicaux entre Swissmedic et le Bureau of Pharmaceutical Affairs de Taïwan, de l'acceptation mutuelle des permis de conduire et des modalités en matière d'entraide judiciaire en matière civile.

¹² Résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale de l'ONU : « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies ».

internationales a été fortement limitée. Taïwan reste membre de plusieurs organisations importantes, notamment la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), la Banque asiatique de développement (ADB), le Comité consultatif gouvernemental de la Coopération pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La stratégie de Taïwan consiste à étendre sa présence sur la scène internationale. Celle-ci est couplée avec un autre élément central de la politique étrangère de la dirigeante Tsai, à savoir le respect volontaire des normes et traités internationaux même s'il n'est pas possible pour Taïwan d'y adhérer formellement. Cela concerne notamment le respect des droits de l'homme, la lutte contre le changement climatique, la restriction des exportations vers la Russie ainsi que la coopération au développement qui s'effectue selon les normes de l'OCDE.

La Suisse soutient les échanges de niveau technique avec Taïwan au sein des instances multilatérales et voit de manière positive l'engagement de Taïwan pour un ordre international fondé sur des règles. La position du Conseil fédéral est d'éviter une instrumentalisation des organisations internationales et de trouver le juste équilibre permettant l'intérêt global d'une participation de Taïwan, mais évitant une instrumentalisation des instances. Il estime par exemple que la participation de Taïwan à certains travaux de l'OMS est la bienvenue, mais que la situation actuelle ne plaide pas en faveur d'une appartenance entière à l'organisation et prêterait au contraire la coopération multilatérale en son sein. La Suisse examine les possibilités de coopération au niveau multilatéral au cas par cas et de façon autonome. Elle a entre autres soutenu l'adhésion simultanée de la Chine et de Taïwan à l'OMC¹³.

Hormis le fait que la Suisse et Taïwan sont assis côte à côte lors des réunions formelles de l'OMC, ils collaborent étroitement sur de nombreux dossiers. Ceux-ci incluent notamment la réforme de l'OMC, le commerce des biens industriels, l'agriculture et les services. Cette bonne collaboration se concrétise au sein de groupes informels d'influence, tels que les Friends of the System, un groupe qui s'engage à préserver et améliorer le système commercial multilatéral, et le G10 qui s'emploie à défendre les intérêts de ses membres en tant qu'importateurs nets de produits agricoles.

Le Conseil fédéral soutient des coopérations techniques avec Taïwan dans les instances multilatérales ainsi que les participations constructives de Taïwan aux forums multilatéraux, en particulier lorsqu'elles correspondent aux intérêts de la Suisse.

5. Domaines thématiques de coopération et potentiels

5.1 Relations économiques avec Taïwan

La Suisse et Taïwan jouissent de bonnes relations économiques. Selon l'Administration fédérale des douanes, Taïwan est le 19^e partenaire commercial de la Suisse et le 6^e en Asie, avec un volume d'échanges annuel de 3,7 milliards CHF en 2021. La balance commerciale est en faveur de la Suisse pour un montant de 605 millions CHF. Les principaux produits importés sont la bijouterie, les ordinateurs et les semi-conducteurs, tandis que la Suisse exporte des produits de l'industrie pharmaceutique, de l'or et également de la bijouterie. Taïwan a une position économique unique en raison de son avantage industriel dans la fabrication de semi-conducteurs. L'île produit environ 65% des semi-conducteurs produits dans le monde et plus de 90% de ceux de dernière génération.

5.1.1 Promotion des échanges commerciaux

Le TOSI défend les intérêts économiques suisses sur le marché taïwanais. Il organise des pavillons nationaux suisses pour l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux lors des principaux salons industriels de Taïwan et d'Asie. Ces dernières années, les pavillons nationaux suisses ont été étendus au domaine de la biotechnologie et une présence régulière a été assurée au salon de la biotechnologie BioAsia à Taipei. La Swiss-Asian Chamber of Commerce à Zurich comprend une section Taïwan. De plus, il existe une chambre de commerce Suisse-Taïwan depuis 2019, mais elle n'est pas active à Taïwan. Les entreprises suisses sont généralement membres de la Chambre de commerce européenne à Taïwan et en constituent le quatrième groupe après les entreprises allemandes, françaises et britanniques.

5.1.2 Accord de libre-échange

Taïwan a conclu des accords de libre-échange ou accords de coopération économique avec huit États dont la République Populaire de Chine (2010), la Nouvelle-Zélande (2013) et Singapour (2013).¹⁴ Ces

¹³ Il est à noter que l'OMC ne connaît que des « membres » (et non pas « États membres »). Tout État ou territoire douanier jouissant autonome dans la conduite de sa politique commerciale peut faire une demande d'accession comme membre de l'OMC.

¹⁴ Ces deux derniers accords ont été conclus avec le Territoire douanier distinct de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu.

deux derniers ont été négociés avec l'appui de Pékin dans une période de réchauffement des relations avec Taïpei.

Le commerce entre la Suisse et Taïwan est encadré par les règles multilatérales de l'OMC. Selon une étude réalisée par un chercheur en économie de l'Université de Zurich, l'industrie d'exportation suisse aurait un potentiel d'économie de CHF 42 millions en cas de suppression des droits de douane¹⁵. Cette même étude reconnaît également que les exportations suisses vers Taïwan se rapprochent année après année de conditions de libre-échange. Aujourd'hui, il ne résulte pas d'inconvénient connu pour l'économie suisse d'un manque d'accès préférentiel au marché taïwanais.

Compte tenu du contexte général et de la constellation politique mondiale, le Conseil fédéral ne juge pas opportun d'approfondir cette question pour le moment. Il estime préférable de sonder les possibilités d'un accord économique si le contexte régional y devient propice. Un tel accord devrait nécessairement se faire dans le cadre des règles de l'OMC.

5.1.3 Accord de protection des investissements

Taïwan a conclu des accords de protection d'investissements avec 27 pays, dont la Chine avec le "Cross Strait Bilateral Investment Protection and Promotion Agreement" en 2013. Des discussions sur l'ouverture de négociations pour un accord d'investissement avec l'Union européenne sont menées depuis 2013.

Compte tenu du contexte général et de la constellation politique mondiale, le Conseil fédéral ne juge pas opportun d'approfondir cette question pour le moment. Il estime préférable de sonder les possibilités d'un accord de protection des investissements si le contexte régional y devient propice. Des échanges techniques sur les questions d'investissement et de coopération économique ont lieu de façon ponctuelle et pourront être approfondis selon les besoins des acteurs économiques.

5.2 Coopération dans les domaines Formation, Recherche et Innovation (FRI)

Sur le plan FRI, Taïwan obtient d'excellents résultats sur la scène internationale. Ses universités figurent régulièrement en bonne position dans les classements internationaux. Selon les études de l'Institute for Management Development (IMD) basé à Lausanne, Taïwan figure parmi les 10 meilleurs territoires en ce qui concerne l'infrastructure technologique et scientifique, avec des résultats en progrès sur les cinq dernières années¹⁶. Le plan actuel introduit par Tsai Ing-wen vise le développement des industries suivantes : technologies de l'information, cybersécurité, biotechnologie et technologies médicales, défense nationale, technologies vertes et énergies renouvelables ainsi que stockage stratégique.

Le Conseil fédéral constate qu'il existe de nombreux programmes et liens dans ces domaines entre des entités sises en Suisse et des entités sises à Taïwan. Ceux-ci sont menés de manière indépendante. Le Conseil fédéral considère que les potentiels d'amélioration dans ces domaines sont du ressort de ces mêmes entités.

5.2.1 Échanges entre hautes écoles et programmes de recherche

Les relations avec Taïwan dans le domaine de la science et de la recherche sont bonnes. Les hautes écoles suisses collaborent directement avec des institutions partenaires à Taïwan dans le cadre de leurs intérêts autonomes. Il existe une quarantaine d'accords entre des hautes écoles suisses et des institutions taïwanaises concernant des échanges universitaires, programmes de bourses et autres instruments de coopération. Les bourses d'excellence de la Confédération sont également proposées aux candidats de Taïwan ou basés à Taïwan depuis 2018. Le Secrétariat d'État à la Formation, la Recherche et l'Innovation (SEFRI) reçoit chaque année au moins une candidature¹⁷.

Les chercheurs de Taïwan peuvent être impliqués dans des projets soumis au FNS en remplissant les conditions d'admission. Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 3 juin 2022, le FNS a approuvé 12 requêtes impliquant une coopération avec des chercheurs basés à Taïwan ou effectuée à Taïwan, pour un montant total de près de 1 million de francs suisses. De plus, l'EPFZ gère le mandat des programmes bilatéraux du SEFRI pour la région Asie de l'Est et du Sud-Est (Leading House Asia). Les instruments de financement proposés sont ouverts à des collaborations scientifiques avec des partenaires académiques basés à Taïwan. La Leading House Asia a reçu six demandes de collaborations de

¹⁵ Prof. Dr. Patrick Ziltener, Université de Zurich, « The Case of Free Trade Switzerland – Taïwan: An Update: <https://www.sacc.ch/wp-content/uploads/Ziltener-CH-TW-FTA-2021.pdf>.

¹⁶ Résultats des "Competitiveness Ranking" et "Digital Competitiveness Ranking" : <https://worldcompetitiveness.imd.org/countryprofile/TW/wcy>.

¹⁷ Une seule candidature en 2020, une moyenne de 2 à 4 les années précédentes.

recherche avec des chercheurs basés à Taïwan pour 2020. Ces propositions n'ont toutefois pas fait partie des évaluations retenues.

5.2.2 Échanges entre les écosystèmes d'innovation et startups

La Suisse est réputée à Taïwan en tant que lieu innovant et important pour l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies. Il en va de même pour le secteur des technologies financières (Fintech), dont le cadre réglementaire suscite particulièrement l'intérêt. Le développement dynamique dans ce domaine, avec un grand nombre de jeunes entreprises innovantes à Taïwan, se prête à un échange plus important avec des entreprises à vocation similaire en Suisse.

5.3 Échanges dans le domaine culturel

Pro Helvetia¹⁸ maintient un bureau de liaison à Shanghai depuis 2010 qui soutient également des projets de promotion et d'échange à Taïwan¹⁹. Un séminaire dans le domaine des arts du spectacle pour les artistes suisses et internationaux a entre autres été soutenu au Taipei International Arts Festival 2018 (suspendu en raison du COVID) et plusieurs soutiens financiers ont été accordés à des organisations culturelles suisses se produisant à Taïwan lors de tournées asiatiques. De plus, Présence Suisse a soutenu le TOSI en 2021 pour la réalisation d'une grande exposition au Taïwan Design Museum sur l'histoire du design suisse, son influence et ses innovations.

La Délégation culturelle et économique de Taipei à Berne organise une poignée d'évènements par année en Suisse dans le domaine culturel, notamment des projections de films taïwanais.

Il existe également plusieurs collaborations culturelles entre des instituts privés suisses et taïwanais. En 2016 par exemple, Arts@CERN a accueilli deux artistes taïwanaises dans le cadre du programme Accelerate Taïwan pour une résidence d'un mois visant à promouvoir les interactions entre le monde des arts et celui des sciences.

De manière similaire au chapitre 5.2, le Conseil fédéral constate qu'il existe plusieurs programmes dans le domaine culturel entre des entités sises en Suisse et des entités sises à Taïwan. Ceux-ci sont menés de manière indépendante. Le Conseil fédéral considère que les potentiels d'amélioration sont du ressort de ces mêmes entités.

5.4 Coopérations dans d'autres domaines

5.4.1 Tourisme et liaisons aériennes

La Suisse connaît un fort attrait touristique auprès des Taïwanais. Au cours de la décennie pré-pandémique, Taïwan a été considéré comme un important marché entrant stratégique pour Suisse Tourisme. Entre 2010 et 2019, les nuitées en Suisse en provenance de Taïwan ont augmenté de 376,5%²⁰. Les dépenses globales des Taïwanais pour leurs voyages à l'étranger ont plus que doublé au cours de la dernière décennie²¹. Les flux touristiques entre les deux destinations sont facilités par l'exemption de visa pour des séjours jusqu'à 90 jours selon les règles applicables dans l'espace Schengen.

Dans le domaine de la promotion du tourisme, les activités se concentrent sur des actions avec les principales agences de voyage et la présence à l'*International Travel Fair* de Taipei. Les activités de promotion du tourisme ont été très limitées depuis 2020 en raison de la pandémie de Covid 19.

De 1995 à 2001, la compagnie Swissair à travers sa société subsidiaire Swissair Asia desservait Taipei depuis Zurich avec deux vols par semaine. Depuis la faillite de la compagnie aérienne, cette route n'a plus été opérée. Aujourd'hui l'offre de liaisons aériennes entre l'aéroport de Taoyuan près de Taipei et l'Europe s'est fortement développée avec neuf connexions directes opérées par la compagnie taïwanaise EVA Air. Les dernières liaisons établies concernent les aéroports de Milan²² avec deux vols par semaine et de Munich²³ avec quatre vols par semaine. Ainsi, l'offre de connexions à proximité de la Suisse est aujourd'hui plus dense que jamais.

¹⁸ Pro Helvetia est une fondation de droit public suisse, financée exclusivement par la Confédération suisse. Ses buts sont entre autres de promouvoir les échanges culturels et entretenir les relations culturelles avec l'étranger.

¹⁹ Par exemple Ursula Biemann, Julian Charrière, Uriel Orlow, Pamela Rosenkranz et Peter Stämpfli à la Biennale de Taipei ces dernières années.

²⁰ Total : 261'945 nuitées en 2019. En comparaison : Hong Kong : +161,8%, Chine continentale : +246.7%.

²¹ De 9,4 à 20,5 milliards USD en 2019.

²² Début des opérations 25 octobre 2022.

²³ Début des opérations le 3 novembre 2022.

5.4.2 Domaine des droits de l'homme

Le TOSI entretient des contacts réguliers avec des ONG taïwanaises actives dans le domaine des droits de l'homme. Cela permet d'obtenir un point de vue différencié sur la situation des droits de l'homme et de développer le réseau de la représentation en vue d'éventuelles collaborations. Si Taïwan est considéré comme respectueux des droits de l'homme, notamment en comparaison régionale, la peine de mort y est toujours en vigueur. Le TOSI, respectivement le DFAE, rappellent régulièrement aux autorités de Taipei, respectivement à la Délégation culturelle et économique de Taipei à Berne, son opposition à la peine de mort et a fait part de sa réprobation suite à des exécutions. Cependant, il n'existe pas d'échange institutionnalisé dans le domaine des droits de l'homme.

6. Conclusion

Les relations actuelles avec Taïwan sont bonnes et diversifiées. Les échanges entre les deux territoires ont connu une augmentation constante ces dernières années mises à part les restrictions de voyage dues à la pandémie. La Suisse et Taïwan connaissent de nombreuses similarités reflétées dans le caractère de leur société et de leurs institutions. Cela comprend des cadres législatifs et des systèmes de société démocratiques soucieux des droits de l'homme et des normes internationales ainsi qu'encourageant les libertés individuelles et le développement économique selon des principes libéraux. Ce partage de valeurs similaires favorise l'établissement et le développement de liens entre les peuples.

La politique d'une seule Chine de la Suisse exclut des relations diplomatiques avec Taïwan y compris la conclusion de traités bilatéraux. Les échanges avec Taïwan au niveau technique sont possibles et encouragés par le Conseil fédéral. Le présent rapport montre l'étendue des possibilités de coopération dans ce sens, y compris dans le cadre multilatéral. Le Conseil fédéral considère qu'il est dans l'intérêt de la Suisse de poursuivre ces coopérations selon les besoins des offices de l'administration fédérale et dans le sens d'une simplification des échanges techniques avec Taïwan, par exemple afin d'élargir l'acceptation mutuelle de documents administratifs. Les tensions autour du statut de Taïwan sur la scène internationale empêche parfois une participation constructive des autorités de Taipei à des coopérations techniques, en particulier au niveau multilatéral. Le Conseil fédéral estime que la constellation géopolitique actuelle connaît une forte polarisation autour de ce thème. Toutefois, les efforts d'amélioration des relations avec Taïwan doivent être considérés à long terme avec des espoirs de détente au sein de la communauté internationale et suivant le principe de règlement pacifique des différends.

Au niveau économique, les échanges commerciaux avec Taïwan ont augmenté ces dernières années passant d'un peu plus de 2,5 milliards CHF en 2014 à 3,7 milliards CHF en 2021. En dehors de discussions quant à un éventuel accord en matière de libre-échange que le Conseil fédéral n'envisage pas au moment de la publication de ce rapport, l'idée de discussions techniques avec les autorités de Taipei à propos de la coopération économique et des investissements doit être approfondie. Un tel échange pourrait notamment inclure les questions des chaînes d'approvisionnement concernant les technologies de pointe.

Dans les domaines scientifiques, culturels et touristiques, le Conseil fédéral constate que les relations avec Taïwan sont bien établies et se sont développées de façon organique entre les institutions des deux territoires. En définitive, il estime qu'il n'existe pas de besoin prépondérant à une action de la Confédération pour le renforcement de ces échanges. Le Conseil fédéral voit l'aspect des bonnes relations entre les peuples comme un élément constitutif des relations internationales. Les institutions suisses, qu'elles soient économiques, académiques, culturelles, touristiques ou sportives ont toute la latitude nécessaire pour établir, entretenir et améliorer leurs relations avec des partenaires à Taïwan.